DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Mardi 13 mars 2018, à 20 h 30 à Rioux Martin

(Articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du CGCT)

CONTEXTE REGLEMENTAIRE:

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (notre cas avec la commune de Coutras). L'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales de ce budget.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Le débat d'orientation budgétaire constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population, même si cette participation reste soumise au bon vouloir des intéressés. Selon la jurisprudence, la tenue du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle, ce qui a pour conséquence que la délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Afin de pouvoir utilement débattre des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée. A cet effet, conformément aux dispositions des articles L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du code général des collectivités territoriales, les membres de l'organe délibérant doivent être destinataires, préalablement à la séance au cours de laquelle se tiendra le débat d'orientation budgétaire, d'une note explicative de synthèse dans les communes de 3 500 habitants et plus et leurs groupements et d'un rapport dans les départements et les régions.

La présente note a pour objet de vous présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2018. Conformément à l'article L 2312-1 relatif au débat d'orientations budgétaires, ce rapport doit présenter les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment sur les dépenses de personnel, les avantages en nature et le temps de travail du personnel. Une délibération spécifique prend acte du débat. La mise en ligne de ces informations doit être effectuée sur le site du syndicat.

Cette note a été réalisée dans l'esprit de la loi.

Le vote du budget primitif 2018 aura lieu le mardi 27 Mars 2018 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Rioux Martin.

1°) BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2017

Sous réserve de l'affectation des résultats de l'exercice 2017, qui interviendra lors du vote du compte administratif de l'exercice et sous réserve de la vérification avec les services du Trésor Public, le résultat provisoire est le suivant :

Investissement:

Recettes: 136 179.65 €
Dépenses: 244 824.89 €
Résultat: -108 645.24 €

Fonctionnement :

Recettes: 176 176.39 €
Dépenses: 159 277.42 €
Résultat: + 16 819.65 €

Le résultat fait donc apparaître un déficit pour l'exercice 2017 de l'ordre de - 91 746.27 €. Ce résultat s'explique par le décalage entre les dépenses (d'investissements et pour les postes en fonctionnement) et les subventions perçues. Il reste à ce jour environ 140 000 € (exercices 2015/2016/2017) de subventions restent à percevoir par le syndicat.

Résultats auxquels il faut rajouter le résultat de clôture de l'exercice précédent de 2016 : 117 610.09 € en investissement et 257 169.53 € en fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice 2018 est de 273 989.18 €.

L'excédent d'investissement restant à reporter sur l'exercice 2018 est de 9 044.17 €.

2°) GESTION DE LA DETTE

L'emprunt contracté par le SIAH du bassin de la Dronne (Coutras) a été remboursé par anticipation le 1^{er} avril 2016. Ce remboursement anticipé a représenté 44 712.95 € de capital restant dû, de 1 842.17 € d'intérêts, de 4 732.46 € d'indemnité de remboursement anticipé et de 500 € d'intérêts de retard par rapport à l'échéance du 01/01/16. Depuis le 02 avril 2016 le syndicat n'a plus de dettes et plus d'emprunts en cours.

3°) PERSONNEL

Année 2017

Service technique

Suite à la réunion du 17/03/2017, EPIDOR a été désigné par le Préfet de Dordogne comme structure animatrice du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle ». EPIDOR a lancé un MAPA pour déléguer des missions d'animation sur les départements 16, 17, 24 et 33 sous formes de prestations. Le Comité Syndical, par délibération n° 22/2017 du 19/06/2017, a décidé de répondre à ce MAPA pour des missions d'animation du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne », sur les départements 16, 17 et 33. Notre proposition ayant été retenue, il a été décidé le recrutement d'un agent contractuel au syndicat, pour une durée de 1 an, renouvelable jusqu'à 3 ans maximum, à 35h/semaine à compter du 01/01/18. Cet agent a pour missions :

- Sur 45 % de son temps de travail Missions d'animation du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne » : salaires et charges pris intégralement en charge dans le cadre du MAPA avec EPIDOR,
- Sur 55 % de son temps de travail missions de technicien milieux aquatiques : salaires et charges pris par le syndicat et pour lesquels nous demandons des subventions.

Cet agent a été recruté le 08/01/18, sur la base de 1 478.92 € net mensuel et des remboursements frais.

Service administratif

Suite à la fusion du SIAH du Sud Charente, bassins Tude et Dronne avec le SIAH du bassin de la Dronne au 01/01/2016 et pour répondre aux besoins administratifs croissant liés à la taille du nouveau syndicat et aux programmes de travaux engagés, des moyens humains supplémentaires ont été mobilisés.

Une adjointe administrative : Géraldine NADAUD a été recrutée et titularisée le 01/10/2016 à 5 h / semaine, puis augmentée à 8 h / semaine au 01/01/2017 et enfin à 12 h / semaine au 01/09/2017.

Une convention de mise à disposition de service a également été signée avec la commune de RIOUX-MARTIN pour une mise à disposition de services, 5 h / semaine pour 400 €/mois.

Une convention de mise à disposition de service a été renouvelée avec la Mairie de Chalais, pour les paies et la comptabilité et la gestion des dossiers du personnel. Elle a été signée au 1er avril 2016.

Le Comité Syndical, par délibération du 19/06/2017 (n° 19/2017), suite au souhait de la commune de Chalais de se désengager du conventionnement avec notre syndicat pour la paie, la comptabilité et la gestion des dossiers du personnel par un manque d'effectif dû à des absences, a décidé de mettre un terme à cette convention au 01/09/17, d'augmenter le temps de travail de l'adjointe administrative à 12 h / semaine, d'adhérer au SDITEC à et de retenir la proposition du SDITEC pour l'achat des logiciels de paie et de comptabilité.

Depuis le 01/10/2017, le syndicat est autonome administrativement, la comptabilité, les paies et la gestion du personnel sont réalisés en interne.

Assistant de prévention des risques professionnels

Il y a obligation règlementaire de nommer un agent chargé d'assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité sous la responsabilité de l'autorité territoriale, qui a été introduite par la <u>loi n°84-53</u>. Cette obligation peut être confiée à des agents nommés en interne ou mis à disposition pour tout ou partie de leur temps par une commune ou EPCI dont est membre la commune.

La mission de l'assistant ou du conseiller de prévention est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

L'assistant ou le conseiller de prévention n'est pas un professionnel de la santé et de la sécurité mais un relais d'informations en matière de santé et de sécurité du travail au sein de la collectivité. Il fait vivre la démarche de prévention des risques instaurée par l'autorité territoriale, en effectuant des remontées d'informations écrites périodiques à l'autorité territoriale, en pérennisant la communication santé / sécurité au sein de la collectivité, en mettant en place et en suivant les registres de santé et de sécurité au travail mis à disposition des agents de la collectivité et en participant à l'évaluation des risques professionnels,

Dans un objectif de rationalisation des services publics et de mutualisation des agents entre collectivités, le Comité Syndical a décidé de conventionner avec la Mairie de Chalais pour bénéficier de la mise à disposition de son assistant de prévention : Mr COUDART Christophe (délibération n° 14/2017 du 30/03/2017).

Le coût de cette mise à disposition, 4 h / mois à raison de 82.45 € / mois, soit 1 000 € par an.

Même après l'accord du Comité Syndical, de Chalais, du Centre de Gestion de la Charente et de l'agent concerné, les différentes procédures administratives ne permettront pas une intervention de l'agent avant le 1^{er} trimestre 2018.

Stagiaires:

Parmi les deux stagiaires accueillis en 2017, aucun n'a été rémunéré.

Tableau des agents année 2017

NOM	Prénom	Grade	Poste	Date recrutement	Temps de travail	Charges patronales	Rémunérat° brutes	Indemnités brutes
			ı	ILIERE TECHNIC	QUE			
PANNETIER	Gaël	Technicien principal de 2° classe, catégorie B	Responsable des services - Technicien milieux aquatiques	04/12/2000	35 h	11 811.86 €	23 226.32 €	Astreintes : 1 700.26 € , Indemnités : 7 569.69€ Suppl familial : 885.10 €
								TOTAL de 44 915.19 €
HOSPITAL	Pierre- Antoine	Adjoint technique de 2° classe, catégorie C	Technicien milieux aquatiques	01/10/2013	35 h	9 375.16 €	18 435.02 €	Astreintes : 1 766.16 € , indemnités : 2 726. 76€
								TOTAL de 32 136.06 €
						TOTAL GE	NERAL filière te	echnique : 77 051.25 €
			FILI	ERE ADMINISTR	ATIVE			
NADAUD	Géraldine	Adjointe administrative principale de 2° classe, catégorie C	Adjointe administrative	01/10/2016	8 h et 12 h à compter du 01/09/17	2 583.13 €	5 395.43 €	1 086.80 €
								TOTAL de 9 065.36 €
Convention d secrétariat te	•	osition de services - M	airie de Rioux M	artin	5h/s sur 12 mois		4 800 €	
Convention d	le mise à dispo	osition de services - M	airie de Chalais p	our les paies,	3 h/s		2 162 €	
la comptabilit	té et dossiers	des agents – jusqu'au	30/08/2017		sur 9 mois			
						тот	AL CONVENTIO	ONNEMENT de 6 962 €
					1	TOTAL GENERA	AL filière admin	istrative : 16 027.36 €
					TOTAL	GENERAL lié	aux postes e	n 2017 : 93 078.61 €

Financement des postes pour l'année 2017

du 19/12/2016. (Salaire et charges + dépenses de fonctionnement et d'investissements liés aux postes)										
Dépenses TTC	Prévisionnelles	Réalisées au 31/12/17	Recettes	Acquises	Subventions reçues 31/12/17	Sub restant à percevoir				
2 nostos do tochnicion			Agence de l'Eau Adour Garonne	55 920 €	16 776 € (30 %)	36 082 €				
2 postes de technicien	93 200 €	91 430.96 €	Région Nouvelle Aquitaine	18 020 €	9 010 € (50 %)	8 667 €				
milieux aquatiques			Autofinancement	19 260 €						
Caanitaniat taalania	C 000 C	C 000 C	Agence de l'Eau A. G.	4 080 €	1 224 €	2 856 €				
Secrétariat technique	6 800 €	6 800 €	Autofinancement	2 720 €						
	30 000 €		Agence de l'Eau A. G.	15 000 €	900 € (30 %)	2 100 € pour 2017				
Véhicule tous terrains		35 948.11 €	rigerioe de l'Edd / li C.	sur 5 ans		(+9000€ sur 3 ans)				
(TTC)	30 000 €		Conseil Départemental 16	5 000 €	5 000 €	soldé				
3			Autofinancement final	10 000 €						
			Agence de l'Eau A. G.	1234.60€	90 € (30 %)	157 € pour 2017				
Davassa (Inchaires (TTC)	2,000,6	1 075 42 6	Agence de l'Ead A. G.	sur 5 ans	90 € (30 %)	(+738€ sur 3 ans)				
Barque électrique (TTC)	3 000 €	1 975.42 €	Conseil Départemental 16	500€	243.67 €	soldé				
			Autofinancement final	1 000 €						
TOTAL	133 000 €	138 375.03 €	TOTAL		33 243.67 €	53108€ en 2018 (+ 9738€ sur 3 ans /2019/2020/2021)				

Prévisions année 2018

Tableau des agents année 2018 :

NOM	Prénom	Grade	Poste	Date recrutement	Temps de travail	Charges patronales	Rémunérat° brutes + heures sup.	Indemnités brutes
			FILIERE	TECHNIQUE				
PANNETIER	Gaël	Technicien principal de 2° classe, catégorie B. Proposit° avancement de grade suite obtention examen professionnel = Ingénieur territorial, catégorie A	Responsable des services Technicien milieux aquatiques et	04/12/2000	35 h	12 000 €	25 070 €	Astreintes : 1 930 € Indemnités : 9 120 € Suppl familial : 900 €
								TOTAL de 48 720 €
HOSPITAL	Pierre- Antoine	Adjoint technique de 2° classe, catégorie C	Technicien milieux aquatiques	01/10/2013	35 h	9 360 €	19 800 €	Astreintes : 1 950 € , Indemnités : 3 660 €
								TOTAL de 34 590
BONIS	Eric	Contractuel, CDD d'un an renouvelable	Technicien milieux aquatiques et animateur Natura 2000	08/01/2018	35 h	8 400 €	18 600 €	Indemnités : 3 660 €
								TOTAL de 30 660
						TOTAL GEN	ERAL filière tec	hnique : 113 970 €
			FILIERE A	DMINISTRATIVI	Ę			
NADAUD	Géraldine	Adjointe administrative principale de 2° classe, catégorie C, Proposit° avancement de grade principale 1 ^{ère} classe au 01/04/18	Adjointe administrative	01/10/2016	8 h et 12 h à compter du 01/08/17	3 240 €	6 960 €	1 320 €
	•							TOTAL de 11 520 €
Convention of technique	de mise à dis	position de services - Mair	ie de Rioux Martin	secrétariat	5h/s sur 12 mois		4 800 €	
Convention a	assistant de	prévention des risques prof	essionnels avec la N	lairie de	1 h / mois sur 12 mois		1 000 €	
_								IEMENT de 5 800 €
								istrative : 17 320 €
				TOTAL GEI	NERAL PREVIS	IONNEL lié a	ux postes en	2018 : 131 290 €

Financement prévisionnel des postes pour l'année 2018 :

	Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne aval pour l'année 2018 Postes et investissements liés aux postes								
Dépenses prévisionnelles (TTC)		Recettes prévisionnelles							
Techniciens milieux aquatiques (3) : salaires + charges +		Agence de l'Eau Adour Garonne	75 017.40 €						
dépenses de fonctionnement liées à l'environnement	125 029 €	Région Nouvelle Aquitaine	22 200.22 €						
des postes + communication		Autofinancement	27 811.38 €						
		Agence de l'Eau Adour Garonne	4 054.20 €						
Secrétaire technique	6 757 €	Région Nouvelle Aquitaine	1 199.78 €						
·		Autofinancement	1 503.02 €						
		Agence de l'Eau A. G.	15 000 € sur 5						
Vábianda tant tamain (TTC)	20,000.6	Agence de l'Edu A. G.	an (3000 €/an)						
Véhicule tout terrain (TTC)	30 000 €	Conseil Départemental 16	4 687.50 €						
		Autofinancement	10 312.50 €						
		Agence de l'Eau A. G.	1 000 €						
Ordinateur (TTC)	2 000 €	Conseil Départemental 16	315.50 €						
		Autofinancement	684.50 €						
TOTAL	163 786 €	TOTAL	163 786 €						
TOTAL	103 /86 €	Total autofinancement	40 311.40€						

Pour rappel : L'animation et le suivi des cours d'eau des bassins Tude et Dronne aval, pour l'année 2018, ont été approuvée par délibération du Comité Syndical du 19 décembre 2017 (n° 32/2017) car les dossiers de demandes de subventions doivent chaque année être envoyés avant fin décembre de l'année N-1.

Mise en place d'un organigramme au 1er janvier 2018 :

Responsable des services
Pannetier Gaël: 0,5 ETP

Coordination des services Gestion administrative et financière Marchés Publics - Ressources Humaines Lien avec les partenaires financiers, institutionnels et les collectivités

Technicien milieux aquatiques 0,5 ETP Pannetier Gaël Technicien milieux
aquatiques
1 ETP
Hospital Pierre Antoine

Technicien milieux
aquatiques
1 ETP
Bonis Eric

Secrétaire 0,49 ETP Nadaud Géraldine Assistant de prévention des risques professionnels 0,03 ETP Coudard Christophe

Missions

-PPG Tude et Dronne aval (16/12/33)
-Continuité écologique (16/17/33)
-Restauration
hydromorphologique (16/17/33)
-Communication/information/
sensibilisation
-Prévention des inondations
(16/17/33)
-Suivi des groupements de lutte

contre le ragondin (16/17/33)

-Bilans et suivi des actions des

PPG (16/17/33)

Référent Bassin versant (16)
-Système d'Information
Géographique
-Restauration hydromorpho (16)
-Entretien de la ripisylve (16)
-Traitement de la jussie
(16/17/33)
-Traitement des embâcles (16)
-Points d'abreuvements (16)
-Accès cours d'eau (16)

<u>Prestation</u>: Animation Natura 2000 vallée de la Dronne 16/17/33 : 0,45 ETP à partir du 08/01/2018

<u>0,55 ETP : à partir du 08/01/2018</u>

Référent Bassin versant : (17/33)

-Référent Bassin versant : (17/33) -S.I.G -Entretien de la ripisylve : (17/33) -Traitement des embâcles (17/33) -Restauration hydromorpho (17/33) -Zones humides : (16/17/33) -Etangs : (16/17/33) -Actions soutien d'étiage (16/17/33)

-Actions soutien d'étiage (16/17/33)
-Points d'abreuvements (17/33)
-Accès cours d'eau (17/33)
-Bilans et suivi des actions (17/33)

Secrétariat Comptabilité Payes Suivi des dossiers du personnel Site internet Référent sécurité

Interventions des agents hors programmes de travaux

-Gestion des barrages syndicaux (16), entretien, manipulation et astreintes de week-end,
-Suivi des embâcles dans les ouvrages d'arts communaux (16/17/33) – Gestion du site internet – Accueil stagiaires – Diagnostics de cours d'eau – Etudes sur les cours d'eau – Appuis et conseils aux collectivités – Conseils, information et communication aux riverains des cours d'eau.

Organigramme destiné à répondre à la prise en compte des items 1/2/5/8 dans les statuts du syndicat et à la mise en application de la loi GEMAPI au 01/01/2018

4°) ENGAGEMENTS PLURIANNUELS / PPG 2016-2026

Programme Pluriannuel de Gestion de la Tude et de la Dronne charentaise, 2016-2026 :

			Montant H.T.	Récupération	Res	ste à Charge SIA	М
				des coûts	40%	30%	20%
• Turita	:	la .					
A - Traitement de la ripisylve et restaurat	ion nyaron	norpno	logique				
A1- Traitement sélectif de la ripisylve			650 000		260 000	195 000	130 00
A2- Restauration hydromorphologique			300 000		120 000	90 000	60 00
Sous tot	al A	950	000	-	380 000	285 000	190 00
B - Continuité écologique							
B1- Continuité écologique Ouv L2 (9)	3 ouvrag 100% de	-	565 000	0	160 000	120 000	80 00
B2- Continuité écologique Ouv Hors L2 (2	5)		200 000	0	80 000	60 000	40 00
Sous to	al B	765	000		240 000	180 000	120 00
C- Autres actions							
C1- Restauration d'annexes hydrauliques			50 000		20 000	15 000	10 00
C2- Traitement sélectif des embâcles			30 000		12 000	9 000	6 00
C3- Traitement de la Jussie			80 000		32 000	24 000	16 00
C4- Communication et sensibilisation			30 000		12 000	9 000	6 00
C5- Points d'abreuvement hors lit mineu	r		40 000		16 000	12 000	8 00
C6- Actions de soutien d'étiage			40 000		16 000	12 000	8 00
C7- Piégeage ragondin			40 000		16 000	12 000	8 00
C8- Etude spécifique retenue Aubeterre			20 000		8 000	6 000	4 00
Sous to	al C	330	000		132 000	99 000	66 00
Sous total A-	-B+C	2 045	5 000		752 000	564 000	376 00
D-Fonctionnement du SIAH			T.T.C.				
2,5 ETP et frais de fonctionnement			1 200 000		480 000	360 000	240 000
Total du projet de PPG pour 10	ans		3 245 000		1 232 000	924 000	616 000
P.	ar an		324 500		123 200	92 400	61 600

Depuis 2013 de nombreuses réunions ont eu lieu afin de mettre en place un véritable dialogue territorial dans le but de produire un programme pluriannuel de gestion (PPG) partagé par les acteurs du territoire. Le bureau d'études GEODIAG a été missionné en septembre 2014 pour réaliser ce projet de programme pluriannuel de gestion concernant 410 km de berges et 35 ouvrages mobiles en lien avec le personnel du syndicat.

Ce programme sera réalisé en 10 tranches, chaque tranche se divise en plusieurs actions et postes de dépenses : le traitement de la ripisylve sur l'ensemble des cours d'eau, la restauration hydromorphologique la continuité

écologique, la restauration d'annexes hydrauliques, le traitement sélectif des embâcles, le traitement de la Jussie, la communication et la sensibilisation, les points d'abreuvement hors du lit mineur, les actions de soutien d'étiage, le piégeage de ragondins et l'étude spécifique sur la retenue d'Aubeterre.

Ce programme, ainsi élaboré a été estimé à 2 045 000 € HT pour les actions liées à l'investissement à 1 200 000 € TTC correspondant à l'animation du programme au travers de 2,5 ETP de personnel.

Ce programme, qui engage le syndicat de 2016 à 2026, fera l'objet d'une demande de subventions, chaque année, auprès de l'Europe, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de la Région et des départements (16, 17 et 33).

Il a été approuvé par le comité syndical, lors de la réunion du 07/12/2015 (délibération n° 470).

Ce programme a été lancé partiellement depuis août 2016 sur deux années de transition, le temps de l'instruction des dossiers règlementaires.

5°) RECETTES DU SYNDICAT

Comme notifié dans les nouveaux statuts du syndicat (arrêté Préfectoral du 19/10/2017) :

Article 11 : Clé de répartition

La contribution des collectivités adhérentes aux dépenses du syndicat est déterminée comme suit au prorata :

- de la surface de bassin versant de la Dronne pour 1/2
- de la population de chaque collectivité adhérente pour 1/2

La part de la population totale prise en compte est proportionnelle à la superficie communale située dans le bassin versant de la Dronne.

Les critères de répartition des charges seront actualisés par délibération du syndicat lors de chaque adoption de programmes de travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat, comprenant l'aménagement et l'entretien de longueurs de rives supplémentaires, de toute nouvelle adhésion d'une collectivité au syndicat et nécessités d'évolutions et/ou d'orientations nouvelles de la collectivité.

Le Comité Syndical lors de sa réunion du 19/06/17 (n° 17/2017), a décidé, vu l'élargissement du champ de compétences et les nouvelles introduites par la loi GEMAPI et vu les évolutions statutaires et leurs conséquences sur les surfaces de bassins versant, le nombre de collectivités adhérentes, les linéaires de berges, les linéaires de cours d'eau, le nombre d'habitants et le personnel et vu les programmes de travaux et les actions déjà engagées,

De fixer à 200 000 € par an le montant des contributions financières des collectivités adhérentes au syndicat pour 2018, 2019 et 2020, à répartir entre les collectivités au regard des critères statutaires.

Grille de répartition pour 2018 :

	, ,	-		L				_			-
			Populat°	% du territoire		Proportion de	Surface (B)	-	50 %	Contribution	
_			totale 2014	les BV Tude	proratisée au % du territoire	pop. (% A)	communale en ha dans le		populati on + 50%	s des EPCI	Représentativité
Année 2018		Dept	INSEE en		concernée par les	communale	Bassin versant		surface =	pour 2018 =	statutaire
			vigeur au 01/01/17	Dept	BV Tude Dronne	par rapport à la pop. totale	Dronne dept		(% A +%	200 000€ /(% A +% B)/2	
			01/01/17	16/17/33	(dept 16/17/33)	ia popi totale	16/17/33	totale	B)/2	A 1,00,72	
			CDC Lav	alette Tuc	le Dronne					114 327 €	37 titulaires et 37 suppléants
Aubeterre-sur-Dronne		16	403	100	403	1,59	238	0,36	0,98		••
Bardenac		16	250	86,34	216	0,85	692	1,06	0,96		
Bazac		16	158	100,00	158	0,62	491	0,75	0,69		
Bellon		16	162	100,00	162	0,64	914	1,40	1,02		
Boisné la Tude (Commune				,							
nouvelle, fusion de 3 communes)		16	739	69,21	511	2,02	2441	3,74	2,88		
Bonnes		16	402	100,00	402	1,59	1475	2,26	1,92		
Bors		16	261	100,00	261	1,03	1615	2,47	1,75		
Brie-sous-Chalais		16	162	100,00	162	0,64	1038	1,59	1,11		
Chalais		16	1895	100,00	1895	7,48	1765	2,70	5,09		
Châtignac		16	192	88,87	171	0,67	868	1,33	1,00		
Courgeac		16	208	98,85	206	0,81	1831	2,80	1,81		
Courlac		16	55	100,00	55	0,22	661	1,01	0,61		
Curac		16	123	100,00	123	0,49	493	0,75	0,62		
Juignac		16	397	99,83	396	1,56	2416	3,70	2,63		
Laprade		16	238	100,00	238	0,94	1035	1,58	1,26		
Les Essards		16	200	100,00	200	0,79	905	1,39	1,09		
Médillac		16	160	100,00	160	0,73	587	0,90	0,77		
Montboyer		16	401	100,00	401	1,58	2670	4,09	2,83		
Montignac-le-Coq		16	137	99,49	136	0,54	1019	1,56	1,05		
Montmoreau (commune		10	137	,	130		1019	,	1,03		
nouvelle fusion de 5 communes		16	2747	95,60	2626	10,37	6213	9,51	9,94		
Nabinaud		16	97	100,00	97	0,38	593	0,91	0,65		
Orival		16	158	100,00	158	0,62	547	0,84	0,73		
Pillac		16	276	100,00	276	1,09	1958	3,00	2,04		
Rioux-Martin		16	247	100,00	247	0,97	1464	2,24	1,61		
Ronsenac		16	596	22,12	132	0,52	588	0,90	0,71		
Rouffiac		16	125	100,00	125	0,32	981	1,50	1,00		
Saint-Laurent-des-Combes		16	98	100,00	98	0,39	770	1,18	0,78		
Saint-Martial		16	137	98,60	135	0,53	918	1,40	0,78		
Saint-Avit		16	203	100,00	203	0,80	367	0,56	0,68		
Saint-Quentin-de-Chalais		16	274	100,00	274	1,08	1244	1,90	1,49		
Saint-Romain		16	574	100,00	574	2,27	2293	3,51	2,89		
Saint-Séverin		16	753	53,87	406	1,60	809	1,24	1,42		
Yviers		16	512	79,91	409	1,62	1817	2,78	2,20		
Total		10	13340	73,31	403	1,02	1017	66,90	57,16		
Total						! -		00,50	37,10	F2 224 C	7 titulaires
	Co			aggiomera	tion du Libou	rnais				52 231 €	et 7 suppléants
Chamadelle		33	706	99,91	705	2,78	1534	2,35	2,57		
Coutras		33	8574	48,25	4137	16,33	1628	2,49	9,41		
Lagorce		33	1711	15,30	262	1,03	432	0,66	0,85		
Le Fieu		33	540	39,28	212	0,84	574	0,88	0,86		
Les Églisottes-et-Chalaures		33	2301	99,98	2301	9,08	1729	2,65	5,86		
Les Peintures		33	1592	100,00	1592	6,28	1315	2,01	4,15		
Saint-Christophe-de-Double		33	708	58,26	412	1,63	2103	3,22	2,42		
Total			16132					14,25	26,12		
			CDC d	e Haute Sa	aintonge					29 692 €	5 titulaires et 5 suppléants
Boscamnant		17	395	95,91	379	1,50	1348	2,06	1,78		et 3 suppleants
La Barde		17	486	100,00	486	1,92	2131	3,26	2,59		
La Genétouze		17	225	83,22	187	0,74	3085	4,72	2,73		
Saint-Aigulin		17	1941	100,00	1941	7,66	2842	4,72	6,01		
Saint-Martin-de-Coux		17	462	82,42	381	1,50	1294	1,98	1,74		
Total		17	3509	02,72	301	1,50	1234	16,37	14,85		
			3303	CDC -	D			10,37	14,00	2.750.0	2 titulaires
				CDC des 4	В					3 750 €	et 2 suppléants
Brossac		16	505	46,09	233	0,92	1008	1,54	1,23		
Saint-Félix		16	119	75,32	90	0,35	610	0,93	0,64		
Total			624					2,48	1,87		
	ΙŢ	Total	67210		25333		65350	200,00	100,00	200 000 €	51 titulaires
								,	-,		et 51 suppléants

Evolutions au 01/01/2018 en lien avec la Loi et la taxe GEMAPI

Au 1^{er} janvier 2018 la compétence GEMAPI est une compétence obligatoire des communes mais elle est transférée automatiquement aux établissements publics de coopération intercommunale dont elles font partie. Il n'y aura plus contributions communales en 2018.

Ces taxes communales pourront être remplacées pour tout ou partie, par une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. La mise en place de la taxe GEMAPI reste à libre décision des EPCI, sans mise en place de cette taxe, la compétence devra être financée sur les fonds propres des EPCI.

Cette taxe GEMAPI est:

- Facultative, pouvant être instituée par les EPCI à fiscalité propre,
- Plafonnée, à 40 € par habitant par EPCI et par an,
- Le produit est affecté à un budget annexe spécial,
- La taxe doit être créée par délibération de l'EPCI avant le 15 février 2018 (pour mise en œuvre en n+1).

Le produit de la taxe est réparti entre les assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. Les services fiscaux répartissent la recette cible sur les taxes foncières, les taxes d'habitation et les cotisations foncières des entreprises proportionnellement aux recettes de chacune d'elles.

6°) INVESTISSEMENTS en cours et prévus pour 2018

OP 138 : Etude pour le Programme Pluriannuel de Gestion des bassins Tude et Dronne Charentaise

L'étude pour le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) sur le bassin versant de la Tude a fait l'objet d'une dernière délibération du Comité Syndical, en date du 22/09/14 (n° 449). C'est le bureau d'études GEODIAG qui a été choisi.

Subventions auprès de l'Europe et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne acquises et soldées pour moitié.

Le dossier de DIG et les dossiers règlementaires vont prochainement être déposés pour une instruction règlementaire par les services de l'Etat.

Opération lancée en septembre 2014, finalisation de l'étude courant 2018.

	OP 138 - étude pour le PPG de la Tude								
Dépenses HT	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/15	Recettes TTC	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/17				
Mise à jour cartographique et état des lieux	11 200 €	9 600 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	48 000 €	38 400 €				
Etude hydromorphologique	59 640 €	55 240 €	GAL Pays Sud Charente	12 800 €	12 800 €				
Autres frais	9 160 €	90€	Autofinancement	19 200 €					
TOTAL	80 000 €	64 930 € HT	TOTAL	80 000 €	51 200 €				

Dépenses restant à réaliser en 2018 : 15 124 € et recettes restant à percevoir : 9 600 €.

OP 143: Etude globale de bassin versant pour le Programme Pluriannuel de Gestion de la Dronne aval

L'étude pour le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) sur le bassin versant de la Dronne aval a fait l'objet d'une dernière délibération du Comité Syndical, en date du 19/12/2016 (n°35/2016). Suite à la commission consultative des marchés publics du 23/11/2016, c'est le bureau d'études ARTELIA de Bordeaux qui a été choisi. Subventions auprès de l'Agence de l'Eau et des Départements 17 et 33 acquises et pour partie versées.

Opération lancée en avril 2016, début de l'étude janvier 2017 et finalisation courant 2019.

	OP 143 - Etude pour le PPG de la Dronne								
Dépenses TTC	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/17	Recettes TTC	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/17				
Etude avec ARTELIA	29 940 €	19 836 €	Agence de l'Eau	18 436 €	5 999.70 €				
+ frais liés à l'étude	10 060 €	2 400 €	Département 17	4 341 €	2 170 €				
			Département 33	3 888.80 €	1 166.40 €				
			FCTVA	5 468 €					
			Autofinancement	7 866.20 €					
TOTAL	40 000 €	22 236 €	TOTAL	40 000 €	9 336.10 €				

L'ordre de service pour la phase 4 sur 6, finalisation du PPG, a été envoyé le 18/01/18 (pour 6 228 € TTC).

OP 144: Programme Pluriannuel de Gestion: Tude Dronne Charentaise: tranche 1 (2016/2017)

Délibération n° 30/2016 du 23/03/2016.

Subventions du Département 16 et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne acquises et pour partie versées.

Début des travaux : 01/08/2016. Travaux finalisés le 31 décembre 2017.

	ОР	144 – PPG 2016 –	- 2026 TR 1 – année 20:	16	
Dépenses TTC	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/17	Recettes TTC	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/17
Ripisylve	128 200 €		Département 16	32 266.23 €	16 133.12 €
Embâcles	9 600 €	108 126.40 €	Agence de l'Eau	72 789.60 €	21 836.70 €
Jussie	2 400 €		FCTVA	21 462 €	
Communication	12 000 €	960 €	Autofinancement	30 482.17 €	
Ragondins	4 800 €	2 600 €			
TOTAL	157 000 €	111 686.40 €	TOTAL	157 000 €	37 969.82 €

Dépenses restant à réaliser en 2018 : **40 000 € ttc** (Tr1, lot 2 – entreprise RIVOLET AREA). Il reste à déposer le bilan final afin de solder cette opération dans le 1^{er} semestre 2018.

OP 145 : Programme Pluriannuel de Gestion : Tude Dronne Charentaise : tranche 2 (2017/2018)

Délibération n° 34/2016 du 19/12/2016.

Subventions du Département 16, de la Région et de l'Agence de l'Eau acquises et pour partie versées.

Travaux de Juillet 2017 à décembre 2018.

		OP 145 – PPG TI	R 2 – année 2017		
Dépenses TTC	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/17	Recettes TTC	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/17
Ripisylve	78 539 €		Département 16	21 867 €	
Restauration hydro.	30 439 €		Agence de l'Eau	65 000 €	
Continuité (hors liste 2)	12 000 €		Région Nouvelle Aqui.	7 273.20 €	
Embâcles	3 600 €	37 231.13 €	FCTVA	22 900 €	
Jussie	9 600 €		Autofinancement	28 297.80 €	
Abreuvement	6 000 €				
Ragondins	5 160 €				
TOTAL	145 338 €	37 231.13 €	TOTAL	145 338 €	145 338 €

Travaux en cours. Demande des acomptes pour le Département et l'Agence de l'Eau fait le 19/02/2018.

OP 146 : Continuité écologique sur les ouvrages de liste 2, OP 10, 15 et 18

Délibération n° 46/2016 du 19/12/2016 + délibération n° 29/2017 du 19/12/2017.

Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau, à la Région et au Département 16 en cours.

Ouvrages concernés : OP n° 10, pour le barrage de Bosseau, OP n° 15, pour le barrage du Berteau et OP n° 18, pour le barrage de Pavillon, coût prévisionnel : 70 000 € HT-2017

Début des études : 01/06/2017

OP :	OP 146 – continuité écologique OP 10 (barrage de Bosseau) + OP 15 (barrage du Berteau) + OP 18 (barrage de Pavillon)								
Dépenses TTC		Prévisionnel Payé au Recettes 31/12/17		Prévisionnel					
Dawasa	Etude +MO	23 144 €		Agence de l'Eau A. G.					
Barrage Pavillon	Foncier	5 056 €			157 500 €				
	Travaux	77 400 €		Région Nouvelle Aqui.	157 500 €				
Dawaga da	Etude +MO	23 144 €		Département 16					
Barrage de Bosseau	Foncier	5 056€							
Dosseau	Travaux	67 800 €		FCTVA	42 000 €				
Dawage du	Etude +MO	23 144 €		Autofinancement	70 500 €				
Barrage du Berteau	Foncier	5 056 €							
Derteau	Travaux	40 200 €							
TOTAL		270 000 €		TOTAL	270 000 €				

Les études, en cours, sont réalisées par ARTELIA. Demandes de subventions à déposer à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, à la Région Nouvelle Aquitaine et au Département de la Charente.

OP 147 : Etude continuité écologique du barrage de Coutras

Délibération n° 16/2017 du 30/03/2017 + délibération n° 28/2017 du 19/12/2017.

C'est le bureau d'études ECOGEA qui a été retenu pour 23 052 € TTC. Le syndicat prendra en charge la phase esquisse de cette étude pour 16 392 € TTC. Cette étude se fera conjointement avec EPIDOR, qui assurera la phase projet. Subventions du Département acquise, en attente des arrêtés de subvention de l'Agence EAG.

Début de l'étude : 01/08/2016. Etude finalisée courant 2018.

OP 147 – étude barrage continuité barrage Coutras								
Dépenses	Prévisionnel HT	Recettes TTC	Prévisionnel sur HT					
Ftudo / osquisso	12 660 6	Département 33	4 305 €					
Etude / esquisse	13 660 €	Agence de l'Eau A. G.	6 147 €					
paysagère	soit 16 392€ ttc	Autofinancement	3 208 €					
TOTAL	13 660 €	TOTAL	13 660 €					

Etude lancée en Mars 2018

OP 148: Programme Pluriannuel de Gestion: Tude Dronne Charentaise: tranche 3 (2018/2019)

Délibération n° 30/2017 du 19/12/2017.

Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau, à la Région et au Département 16 en cours.

Travaux de Juillet 2018 à décembre 2019.

OP 148 – PPG TR 3 – année 2018					
Dépenses TTC	Prévisionnel		Recettes TTC	Prévisionnel	
Ripisylve	167 181.12 €		Département 16	141 000 €	
Continuité (hors liste 2)	24 000 €		Agence de l'Eau		
Embâcles	3 600 €		Région Nouvelle Aqui.		
Jussie	9 600 €		FCTVA	33 500 €	
Ragondins	8 600 €		Autofinancement	38 481.12 €	
TOTAL	212 981.12 €		TOTAL	212 981.12 €	

Demandes de subventions à déposer à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, à la Région Nouvelle Aquitaine et au Département de la Charente.

7°) CAPACITE de FINANCEMENT du syndicat

Le reste à charge en 2018 pour le PPG Tude Dronne Charentaise est estimé à **92 000 €** annuels (avec 70 % de subventions) pour couvrir l'ensemble du programme.

Il faut rajouter aux dépenses liées à ce PPG d'autres dépenses, liées à des études, à des travaux et à des investissements, ainsi qu'à des frais de fonctionnement non pris en compte dans ce programme :

- Autre frais de fonctionnement : 50 000 €, non subventionné sur environ 150 000 € de frais de fonctionnement prévus en 2018 + 20 000 € d'autofinancement sur le fonctionnement subventionné à 80 %. Total des frais de fonctionnement restant à charge en 2018 : 70 000 €.
- Investissement: Les autres dossiers qui sont subventionnés (études, travaux et investissements), le sont entre 60 et 80 %. Les 30 % en moyenne restant sont donc à charge du syndicat soit environ **45 000 €.**

Reste à charge pour le syndicat en 2018 = 207 000 € ttc : 70 000 € ttc (fonctionnement) + 92 000 € ttc (investissement PPG Tude Dronne 16) + 45 000 € ttc (autres investissements, travaux et études 16/17/33)

Pour rappel les contributions communales doivent être de 200 000€ en 2018, conformément à la délibération n°17/2017.

Les années 2017 et 2018 sont des années « charnières » avant le « rythme de croisière » du nouveau PPG Tude et Dronne Charentaise. De ce fait beaucoup de dépenses et d'opérations sont engagées budgétairement mais ne sont pas encore toutes mises en œuvre sur le terrain.

Les besoins en autofinancement du syndicat dépensent légèrement la capacité actuelle. Le recours à l'emprunt peut être également envisagé pour certaines opérations.

Le syndicat possède malgré tout pour le moment une trésorerie saine, **273 989.18** € d'excédent de fonctionnement pour 2018, qui permet de faire les avances de trésorerie nécessaires pour compenser le décalage entre la réalisation des travaux et le solde des subventions.

De plus, il reste à percevoir **en 2018** environ **140 000€** de subventions sur des dépenses réalisées sur les années 2015-2016 et 2017.